



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 72281

## Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'incidence du numérique sur la croissance et la compétitivité de notre pays. Une étude du cabinet de conseil McKinsey publiée en 2014 évaluait la formidable valeur économique potentielle qui résulterait du plein déploiement des technologies numériques auprès des citoyens, des consommateurs, des pouvoirs publics et des entreprises. Les comparaisons internationales sur lesquelles elle s'appuyait font notamment apparaître un paradoxe : en France, alors que les usages numériques sont largement répandus chez les consommateurs, ils tardent à s'imposer dans les entreprises. Quatre raisons principales expliquent cette situation : des difficultés organisationnelles, un déficit de talents numériques, des marges financières plus restreintes, ainsi qu'un manque d'implication visible des dirigeants. Pourtant, le potentiel de valeur en jeu est considérable, à la fois pour les entreprises et pour l'économie française dans son ensemble puisqu'au-delà de sa valeur ajoutée - que l'on peut estimer aujourd'hui à 110 milliards d'euros - le numérique génère un surplus de valeur pour le consommateur atteignant l'équivalent de 13 milliards d'euros annuels. Il semblerait donc indispensable que tous les acteurs - Gouvernement, grandes entreprises, acteurs de l'éducation, employeurs et salariés, se concertent avec deux objectifs fondamentaux : d'une part, une amélioration générale de l'environnement des affaires et d'autre part, la mise en place d'initiatives décisives en faveur du numérique. Il aimerait donc savoir quelles mesures il entend mettre en place afin de remédier à ce problème au plus vite.

## Texte de la réponse

L'étude publiée en septembre 2014 par le cabinet McKinsey, en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès de 500 entreprises françaises, permet de quantifier un diagnostic partagé par le Gouvernement. Le poids du secteur du numérique dans l'économie est croissant, qu'il s'agisse de la richesse et des emplois directement créés par les entreprises relevant directement de ce secteur, ou des gains que les nouveaux outils et modes d'organisation liés au numérique permettent de dégager dans l'ensemble des secteurs économiques. Les technologies numériques permettent aux entreprises qui savent proposer des produits ou services innovants de croître rapidement. L'initiative French Tech a été lancée, fin 2013, par le Gouvernement afin de positionner la France sur la carte du monde des lieux propices à l'innovation et au développement de start-ups. Ce grand mouvement de mobilisation collective comprend 3 objectifs principaux : - fédérer : la marque ouverte « La French Tech », emblème de tous les acteurs français de la scène tech est aussi associée à une démarche de labellisation d'écosystèmes remarquables en régions, appelés « Métropoles French Tech ». Le 12 novembre 2014, 9 écosystèmes en régions ont ainsi obtenu le label, pour constituer, avec Paris, le grand réseau national de l'écosystème French Tech : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes et Toulouse ; - accélérer : un fonds d'investissement de 200 millions d'euros cofinancera à partir de 2015 des accélérateurs privés de start-ups ; - rayonner : 15 millions d'euros sont investis pour renforcer l'attractivité de la French Tech à l'international. Le futur incubateur 1 000 start-ups, projet financé par M. Xavier Niel et par la Caisse des dépôts et consignations, doit demain être l'un des lieux privilégiés d'animation de l'écosystème français, lieu de rencontre et de mise en réseau des différentes métropoles French Tech. Par son ambition, il est

visible à l'international et contribue donc à renforcer l'image attractive de l'écosystème français des start-ups, à l'image de ce que Londres ou Israël ont su faire avec la Tech City ou la Start-up Nation. Si certaines entreprises, et en particulier des TPE (très petites entreprises)/PME qui ne peuvent pas s'appuyer sur des spécialistes du numérique dans leurs équipes, accusent du retard, l'usage que font les françaises et les français du numérique est comparable à celui des citoyens des pays les plus avancés. Rattraper le retard que ces entreprises ont pu prendre dans leur transformation numérique est un enjeu économique majeur. Plusieurs initiatives sont engagées dans ce but. Le programme Transition numérique, lancé par le Gouvernement en novembre 2012, vise à accélérer la transformation numérique des TPE et PME en s'appuyant sur les réseaux de proximité présents aux côtés des entreprises (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat, offices de tourisme, centres de gestion agréés, cyberbases et espaces publics numériques, etc.). Au contact des chefs d'entreprises, les conseillers numériques de ces différents réseaux ont un rôle clé à jouer. Le programme Transition numérique permet de mettre ces conseillers en réseaux (autour notamment de centres de ressources référents identifiés dans chaque région) et de leur proposer des contenus pédagogiques réalisés notamment par les partenaires privés du programme réunis au sein de l'association Transition numérique plus. Depuis son lancement fin 2012, le programme a mis en place : - 22 centres de ressources référents identifiés dans les différentes régions métropolitaines (et un centre récemment identifié à La Réunion) ; - près de 1 000 conseillers mobilisés dans les différents réseaux partenaires. - plus de 50 webinars proposés par les 100 partenaires industriels rassemblés dans l'association Transition numérique plus qui apportent leur vision professionnelle sur la transformation numérique ; - une formation mise en place par le centre d'études et de formation des assistants techniques du commerce des services et du tourisme (CEFAC) qui doit, demain, décerner un diplôme reconnu de conseiller au numérique ; - des collaborations engagées avec l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la délégation interministérielle à l'intelligence économique ou encore l'association française pour le nommage internet en coopération (AFNIC), etc. En 2015, la dynamique engagée autour des centres de ressources, de l'association transition numérique plus et des autres partenaires du programme doit être amplifiée. Le président de l'association des régions de France et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique ont fixé un objectif de définition de stratégies régionales sur la transition numérique. Ces stratégies pourraient s'inscrire dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. L'accent doit également être mis sur la formation professionnelle. S'appuyant sur l'initiative Transition numérique, 3 centres de ressources (dont l'échangeur PME en Ile de France) ont mis en place en 2014 des partenariats avec AGEFOS PME pour proposer des formations aux entreprises sur le thème du numérique. La reproduction de tels partenariats doit accélérer, demain, la transformation numérique des entreprises. Outre le programme Transition numérique, d'autres initiatives ont été engagées : - porté par la direction générale des entreprises, le programme TIC&PME vise à mettre en place des systèmes d'échanges de données entre PME au sein d'une filière industrielle : optique, bâtiment, bois, horlogerie, textile, etc. A travers 4 appels lancés entre 2006 et 2012, les PME de 41 filières ont pu bénéficier de ce programme (14,1 M€ d'aides octroyées à 41 projets) ; - le programme CAPTRONIC, mis en oeuvre par JESSICA France, a pour objectif de faciliter l'accès des PME aux technologies (logiciels et électronique embarqués) en s'appuyant sur un réseau d'ingénieurs (2 000 PME accompagnées chaque année dont 300 bénéficiant d'un appui technique pour un projet de recherche et développement) ; - les prêts numériques, proposés depuis début 2014 par Bpifrance dans le cadre du programme des investissements d'avenir rencontrent en outre un fort succès, attestant de l'appétence croissante des entreprises françaises pour la transformation numérique. 300 M€ de prêts bonifiés ont ainsi été proposés pour soutenir les PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) engagées dans un projet d'intégration de nouveaux outils numériques dans leur fonctionnement ou de fonctionnalités numériques dans leurs produits. Des exemples de projets pour lesquels les prêts numériques sont sollicités, peuvent être cités : transformation d'un objet traditionnel en « objet connecté » ; recours à des outils de simulation numérique pour le développement de nouveaux produits, etc. - parmi les 34 plans, le plan industriel usine du futur vise à moderniser l'outil productif industriel et à développer les processus de production de demain. Assurément, les outils numériques seront au coeur de ces deux défis..

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Brochand](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 72281

**Rubrique** : Politique économique

**Ministère interrogé** : Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire** : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [6 janvier 2015](#), page 18

**Réponse publiée au JO le** : [4 août 2015](#), page 5987